



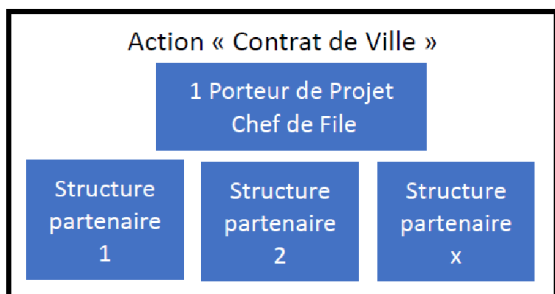
APPEL A PROJETS 2023 CONTRAT DE VILLE 2015-2023 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAP-TALLARD-DURANCE

Préambule

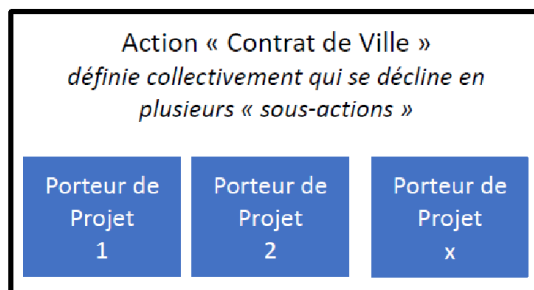
La politique de la ville est une politique nationale et locale de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants. Cette politique repose sur une «géographie prioritaire», «un programme de renouvellement urbain», des contrats cadres adaptés à chaque quartier et l'implication des citoyens via les « conseils citoyens ».

L'appel à projets 2023 est le dernier sous cette forme avant le déploiement d'une nouvelle génération de contrats de ville. Il prend en considération les axes d'amélioration formulés dans le cadre de l'évaluation finale du contrat de ville.

Votre projet devra répondre aux objectifs d'un ou plusieurs piliers du contrat de ville. Il bénéficiera majoritairement aux habitants du quartier prioritaire. Les actions nouvelles et/ou expérimentales seront privilégiées lors de la phase de sélection tout comme les actions multi-partenariales qui peuvent prendre 2 types de formes :



*1 seul dossier de demande subvention
déposé par le Porteur de Projet Chef de File*



*1 dossier de demande de subvention
déposé par chaque Porteur de Projet avec 1
volet commun expliquant en quoi leur
action contribue à l'action globale*

Quartiers concernés par l'AAP 2023

Le Contrat de Ville de l'agglomération Gap-Tallard-Durance a été signé le 22 avril 2015, pour la période 2015-2020 et il a été prorogé jusqu'en 2023 par un protocole d'engagements renforcés et réciproques. Il porte sur un quartier prioritaire (QPV) : le quartier du Haut-Gap et 4 quartiers de veille active (QVA) : Fontreynne-les Cèdres, Molines-St Mens, Beauregard-Kapados et le centre-ville.

CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS 2023	<ul style="list-style-type: none"> ● 17 octobre 2022 : lancement de l'appel à projets ● 2 décembre 2022 : clôture de la réception des dossiers ● 5 et 6 janvier 2023 : commissions d'instruction en présence des porteurs de projets ● 2ème quinzaine janvier 2023 : comité technique de programmation ● Février 2023 : comité de pilotage de programmation
---	---

LES OBJECTIFS

Les financements apportés par le Contrat de Ville ont pour objectif de développer des actions supplémentaires innovantes ciblant le quartier prioritaire du Haut-Gap et les quartiers de veille. Ils renforcent les politiques publiques sur les 3 piliers suivants :

- Cohésion Sociale
- Emploi - Développement Économique
- Habitat - Cadre de Vie

Le Contrat de Ville fixe 3 trois priorités transversales qui sont intégrées à chaque pilier du contrat de ville :

- L'égalité femme/homme
- La jeunesse
- La lutte contre les discriminations

Les actions envisagées devront prendre en compte ces priorités.

Objectifs 2023 - PILIER COHÉSION SOCIALE

SANTÉ	<ul style="list-style-type: none">● Promouvoir l'éducation à la santé.● Développer des actions valorisant l'économie circulaire, les circuits courts - sensibilisation à l'alimentation saine et lutte contre la précarité.● Développer des actions de lutte contre les addictions (produits psycho-actifs, écrans...).● Encourager et favoriser la pratique sportive.● Développer des rencontres intergénérationnelles (jeunesse/personnes âgées) afin de rompre l'isolement.● Encourager la rencontre avec l'animal à des fins d'aider à la communication et de renforcer les compétences psycho-sociales. <p><u>Public prioritaire</u>: jeunes - personnes isolées - personnes vulnérables / renforcer les démarches "d'aller vers".</p>
ÉDUCATION	<ul style="list-style-type: none">● Promouvoir/favoriser l'égalité des chances vis-à-vis de la réussite scolaire dès le plus jeune âge (mobilité/motilité, égalité H/F, accès à l'information, recherche de stages..)● Développer des actions de prévention du décrochage scolaire et des ruptures de parcours.● Mener des actions de prévention prenant en compte les risques liés aux phénomènes de harcèlement, dans ou hors cadre scolaire.● Proposer des actions de prévention et d'éducation en direction des enfants et des parents sur les usages du numérique (usage des réseaux sociaux, des jeux vidéos...) <p><u>Public prioritaire</u> : jeunes - âges charnières (sortie élémentaire, fin de collège, périodes d'orientation...) - familles</p>

CITOYENNETÉ	<ul style="list-style-type: none"> ● Soutenir les initiatives collectives et le développement associatif. ● Favoriser les actions participatives et les initiatives réalisées par des jeunes / promouvoir les capacités et les ressources des jeunes. ● Favoriser les actions intergénérationnelles. ● Développer des actions d'éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle ● Favoriser l'insertion par le sport. <p><u>Public prioritaire</u> : jeunes - inter-générationnel</p>
--------------------	---

SPORT CULTURE LOISIRS	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer des actions d'acquisition des savoirs fondamentaux sportifs (savoir rouler à vélo, aisance aquatique) ● Développer la place du sport et favoriser son accès pour tous les publics avec une mixité femme/homme. ● Favoriser le développement des mobilités actives. ● Encourager les actions de découverte de la nature par la pratique de sport de nature. ● Soutenir des projets culturels contribuant au lien social et à l'insertion professionnelle. ● Développer les pratiques artistiques. <p><u>Public prioritaire</u> : Tout public – Public éloigné des pratiques sportives et culturelles.</p>
--------------------------------------	--

Objectifs 2023 PILIER EMPLOI-DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

EMPLOI	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer des actions facilitant l'accès à l'emploi et l'aide au maintien de l'emploi (aide à la mobilité, au permis de conduire), à travers des actions de remise à niveau : apprentissage du français, lutte contre l'illettrisme, lutte contre l'illectronisme...) ● Développer les actions d'accompagnement à l'emploi : garantir un accompagnement adapté, particulièrement en faveur des jeunes, des personnes isolées et des demandeurs d'emploi de longue durée afin de leur permettre de s'engager dans un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle (identifier les freins, proposer un accompagnement de proximité, élaborer un projet professionnel réaliste et réalisable (projet de formation, d'entrée en formation...)) ● Préparer l'adaptation à l'emploi selon les besoins et les projets des personnes en lien avec les partenaires : Développer des actions d'accompagnement vers les métiers du numérique, du sport, de l'animation et des métiers en tensions. ● Développer des actions combinant insertion professionnelle et lutte
---------------	---

EMPLOI	<p>contre la précarité financière.</p> <p><u>Public prioritaire</u>: jeunes moins de 25 ans - parents isolés – seniors - demandeurs d'emploi - personnes en situation de handicap.</p>
---------------	--

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer des actions de soutien à la création d'activités : lever les freins à la création d'activités et/ou reprise d'activité et accompagner les porteurs initiateurs d'activité. ● Développer des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat. ● Soutenir les initiatives locales et solidaires : soutenir et appuyer les structures implantées dans les quartiers et les accompagner dans leur développement. <p><u>Public prioritaire</u> : insertion des publics féminins.</p>
---------------------------------	---

Objectifs 2023 PILIER HABITAT - CADRE DE VIE

HABITAT	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer des actions de sensibilisation aux éco-gestes, au tri sélectif et à la gestion des encombrants. ● Contribuer à l'amélioration du cadre de vie (espaces publics, parties communes) ● Développer les techniques et savoir-faire pour entretenir son logement. ● Soutenir les projets participatifs des habitants visant à conforter le lien social. ● Proposer des actions destinées à promouvoir la mémoire du quartier (recueil et valorisation) qui s'inscrivent dans la dynamique de renouvellement urbain initiée sur le quartier prioritaire. <p><u>Public cible</u> : tout public.</p>
----------------	--

ACCÈS AUX DROITS	<ul style="list-style-type: none"> ● Soutenir les démarches administratives et budgétaires des ménages, en articulation avec le Plan Pauvreté. ● Renforcer la justice de proximité et l'aide aux victimes. <p><u>Public cible</u>: tout public.</p>
-------------------------	---

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE	<ul style="list-style-type: none"> ● Proposer des actions permettant d'agir sur les facteurs de risque et d'entrée dans la délinquance. ● Mener des actions de prévention primaire pluridisciplinaires (prévention des addictions, éducation à la citoyenneté, harcèlement, ...). ● Soutenir les actions de prévention et de lutte contre les violences sexistes
-------------------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> et sexuelles et les violences au sein du couple. ● Développer des chantiers éducatifs. ● Développer des actions pour prévenir la récidive. <p><u>Public cible</u> : mineurs, jeunes majeurs et familles.</p>
--	--

AXE TRANSVERSAL

Une partie de l'enveloppe financière 2023 sera dédiée aux actions transversales du Contrat de Ville :

- Coordination des actions politique de la ville sur les thématiques prévention de la délinquance et réussite éducative.
- Moyens de fonctionnement pour le Conseil Citoyen.
- Observatoire à l'échelle de l'agglomération et des quartiers (QPV et QVA)
- Travaux relatifs au contrat de ville 2023.

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les projets devront répondre aux critères suivants :

- Cibler le quartier prioritaire du Haut-Gap et éventuellement les quartiers de veille
- Capacité du porteur à aller vers les publics : prendre en compte les besoins des habitants et leur participation, le cas échéant, à la définition et à la mise en œuvre de l'action.
- Qualité du projet et richesse du partenariat.
- Prendre en compte les 3 priorités transversales : égalité femme-homme / jeunesse / lutte contre les discriminations.
- Demande de subvention portant sur du fonctionnement (pas d'investissement)
- Actions mises en œuvre sur l'année civile 2023 (année scolaire 2023-2024).
- Être porté par des associations ou des structures d'intérêt général.
- Obligation de signer un contrat d'engagement républicain.
- S'appuyer sur un budget comportant une part d'autofinancement (**20% minimum**).

Les dossiers sont à adresser **par voie numérique** à vie.sociale@ville-gap.fr au plus tard le **2 décembre 2022**. Ils seront communiqués à l'ensemble des financeurs pour instruction.

L'équipe opérationnelle est disponible pour vous accompagner dans l'élaboration de votre dossier .

Secrétariat - accueil : Mme MARTIN - 04.92.53.22.70 .

Si votre projet est retenu, vous devrez saisir votre dossier sur les plateformes des différents financeurs et mentionner, dans toutes vos communications, leur participation.

Vous devrez transmettre au fur et à mesure du déroulement de l'action vos différents supports de communication (flyers, affiches, mails,...) à vie.sociale@ville-gap.fr

